

Eccles, Natalie

De: Jaldhara [jaldhara@ccapcable.com]
Envoyé: 28 novembre 2016 18:28
À: Greffe
Cc: info@cqlpe.ca; Veronique.Tremblay.CHAU@assnat.qc.ca
Objet: Compteur électromécanique - Observations en lien avec le dossier r-3964-2016 - Régie de l'énergie
Pièces jointes: Lettre Régie de l'énergie 2016-11-28 .pdf; Lettre Régie de l'énergie 2016-11-28.docx
Importance: Haute

Bonjour Mme Véronique Dubois,

Je vous prie de lire ma lettre ci-jointe qui concerne la conservation des compteurs électromécaniques et de son offre chez Hydro Québec et mes observations concernant le dossier r-3964-2016.

Merci d'y porter attention .

Bien à vous,
Jacinthe Ledoux

À : Mme Véronique Dubois, Secrétaire, Régie de l'énergie greffe@regie-energie.qc.ca
CC : Coalition québécoise de lutte contre la pollution électromagnétique info@cqlpe.ca,
Objet : Compteur électromécanique - Observations en lien avec le dossier r-3964-2016.

Madame,

Selon ce qu'on lit sur votre site internet, dès la première phrase de sa description, la mission de la Régie de l'énergie « *consiste à assurer la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs.* »

J'insiste donc auprès de vous pour que vous agissiez immédiatement afin que je puisse conserver mon compteur électromécanique et continuer de refuser l'option de retrait *actuellement* offerte par Hydro-Québec, et ce, afin de protéger mes droits, ma santé et ma sécurité. Ces derniers se trouvent, de mon point de vue, sérieusement menacés par l'imposition dans ma résidence privée d'un compteur électronique (communicant ou non communicant).

D'abord, je ne vois *aucune justification valable au remplacement de mon compteur électromécanique* par un compteur électronique tel qu'Hydro-Québec souhaite l'exiger, *ni au refus de cette dernière d'offrir une seconde option de retrait avec compteur électromécanique.*

- Mon compteur actuel fonctionne parfaitement bien. Je transmets mensuellement mon relevé à Hydro Québec via son site Internet, tout en continuant de payer les frais de lecture (même si cette opération ne se fait désormais qu'une seule fois par année dans mon secteur) et je paie dûment mes factures. Hydro-Québec n'est donc pas affecté par la situation actuelle qui prévaut chez moi. Alors que *j'estime que le risque que je sois affectée de mon côté est très grand (risques de santé importants et graves, risques d'incendie) si on m'oblige à faire installer un compteur électronique, communicant ou non communicant.*
- Il est dit qu'Hydro-Québec possède encore 181 500 compteurs électromécaniques encore disponibles. Il est crucial pour la Régie de ne pas laisser Hydro-Québec démanteler et rebuter ces appareils qui permettent d'offrir une seconde option de retrait avec un compteur électromécanique. De plus le RAPLIQ entend démontrer que le compteur électromécanique est offert en option de retrait aux États-Unis, ce qui n'était pas le cas en 2012. Ceci contredit l'argument d'Hydro-Québec quant à leur non-disponibilité.

De plus il est primordial pour moi, et à mon avis pour tous, de *pouvoir vivre dans un environnement des plus sains et sécuritaires possibles et d'agir en conformité pour préserver cette qualité d'environnement.* La CQLPE, l'AQLPA et la RAPLIQ et nombre d'organismes reconnus présentent un argumentaire solide sur les effets néfastes de la pollution électromagnétique sur la santé et sur l'environnement, et les risques d'incendie associés aux compteurs électroniques. Personnellement j'ai fait et continue de faire des choix conscients de santé, de sécurité et de qualité de vie qui éliminent au maximum ces risques (pas de signal cellulaire où j'habite, pas de micro-ondes ni d'appareils sans fil, etc.)

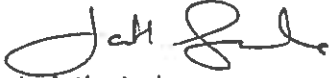
Pour toutes ces raisons, à titre de citoyenne, consommatrice et cliente d'Hydro-Québec, je demande expressément à la Régie de l'Énergie d'agir et de faire en sorte

- que mes droits et mes choix individuels dans ma demeure privée soit respectés;
- que j'aie le droit de conserver mon compteur électromécanique actuel;
- qu'on ne puisse m'imposer un compteur électronique dans ma résidence privée;

- que j'aie droit à une nouvelle option de retrait avec un appareil électromécanique moyennant des frais raisonnables.

Je demande que ma lettre soit immédiatement ajoutée dans les Observations en lien avec le Dossier R-3964-2016 sur le site de la Régie de l'Énergie.

Merci de l'attention que vous portez à cet envoi.



Jacinthe Ledoux

À Stoneham-et Tewkesbury, le 28 novembre 2016